

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
3 février 2020
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 17^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 16 décembre 2019, à 10 heures

Président : M. Mavroyiannis (Chypre)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Terzi

SommairePoint 135 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2020 (*suite*)*Missions politiques spéciales (suite)**Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux
processus politiques et autres missions**Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda**Bureau intégré des Nations Unies en Haïti**Prévisions révisées concernant le Bureau du Coordonnateur des Nations
Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/C.3/74/L.11/Rev.1 intitulé « Lutte contre l'utilisation des technologies de
l'information et des communications à des fins criminelles »*Point 140 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 135 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2020 (suite)

Missions politiques spéciales (suite)

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (A/74/6 (Sect. 3)/Add.7 et A/74/7/Add.23)

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (A/74/6 (Sect. 3)/Add.8 et A/74/7/Add.24)

Prévisions révisées concernant le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (A/74/7/Add.27 et A/74/544)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/74/L.11/Rev.1 intitulé « Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles » (A/74/7/Add.28 ; A/C.5/74/12)

1. **M. Ramanathan** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses pour 2020 concernant la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), classée dans le groupe thématique III (A/74/6 (Sect. 3)/Add.7), indique que le montant des ressources demandées pour 2020 au titre de la Mission s'élève à 53,6 millions de dollars, soit 2,5 millions de dollars de moins que le montant qui avait été approuvé pour 2019, ce qui s'explique principalement par le fait que le contrat de location de navire sera résilié au 31 mars 2020 et que moins de crédits sont demandés pour l'achat de véhicules terrestres, de matériel informatique et de matériel de communication. Les ressources demandées permettront de financer le déploiement de 75 observateurs des Nations Unies, 159 membres du personnel civil et 5 membres du personnel fourni par des gouvernements. Il est prévu de transférer tout le personnel de la Mission dans des installations au sol d'ici au 31 mars 2020, après l'achèvement des travaux de rénovation et de renforcement de la sécurité.

2. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses pour 2020 concernant le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), classé dans le groupe thématique III (A/74/6 (Sect. 3)/Add.8), le Contrôleur dit que la création du Bureau, en octobre

2019, en application de la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité, marque la fin de plus de deux décennies d'opérations de maintien de la paix en Haïti menées dans le cadre de sept missions sur le terrain depuis 1993. Le Bureau sera chargé de conseiller le Gouvernement haïtien sur les moyens de promouvoir et de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'état de droit, de favoriser un environnement pacifique et stable, notamment en facilitant un dialogue national sans exclusive entre les Haïtiens, et de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. Les ressources demandées pour 2020, d'un montant de 20,4 millions de dollars, doivent permettre de financer les dépenses opérationnelles et le déploiement de 13 policiers(ières), 2 membres du personnel fourni par des gouvernements et 114 membres du personnel civil.

3. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2020 (A/74/544), et rappelant que le Bureau a été créé en juin 2019 pour renforcer les capacités d'intervention de l'Organisation face à l'épidémie, le Contrôleur explique que les ressources demandées pour 2019 ont été financées au moyen de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée au paragraphe 1 a) de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale (Dépenses imprévues et extraordinaires) et d'une autorisation d'engagement de dépenses donnée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

4. Le Bureau est habilité à agir par la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, dans laquelle sont énoncés les principes directeurs devant présider à l'intervention humanitaire d'urgence. Ces principes viennent renforcer les décisions et résolutions déjà adoptées par l'Assemblée et le Conseil économique et social au sujet de l'aide humanitaire et du rôle moteur que doit jouer le Secrétaire général dans les interventions en cas de catastrophe naturelle ou d'autre crise humanitaire. Le Bureau a pour missions de coordonner l'appui international fourni dans le cadre de la lutte contre l'Ebola, assurer la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies et superviser la mise en œuvre des volets de la stratégie de renforcement de la lutte contre l'Ebola du système des Nations Unies axés, d'une part, sur la sécurité et la sûreté et, d'autre part, sur la participation et l'adhésion de la population. Sont présentés dans le rapport les prévisions de dépenses du Bureau pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, les montants demandés devant

permettre de financer 51 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), et un plan de réduction des effectifs pour la même période.

5. Présentant l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/74/L.11/Rev.1](#) intitulé « Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles » ([A/C.5/74/12](#)), le Contrôleur dit que, pour donner suite aux demandes formulées dans le projet de résolution, le Secrétaire général estimait devoir engager des dépenses supplémentaires d'un montant de 193 300 dollars, déduction faite des contributions du personnel, dont 138 300 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 55 000 dollars au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale). Après la publication de l'état des incidences du projet de résolution, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a réévalué son plan d'activité pour 2020 et conclu qu'il pourrait absorber la charge de travail supplémentaire sans avoir besoin des 138 300 dollars supplémentaires.

6. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les rapports du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses pour 2020 concernant la MINUAAH ([A/74/7/Add.23](#)) et le BINUH ([A/74/7/Add.24](#)), rappelle que le Secrétaire général, dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)), a demandé un montant de 643 875 000 dollars pour les 37 missions politiques spéciales. Les crédits supplémentaires qu'il est proposé d'ouvrir pour la Mission (53 613 400 dollars) et le Bureau (20 395 200 dollars) augmenteraient de 74 008 600 dollars le montant total des ressources demandées pour les missions politiques spéciales et celui du projet de budget-programme pour 2020. Le montant total des ressources demandées pour les missions politiques spéciales en 2020 représente une augmentation de 6 176 400 dollars (0,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019.

7. En ce qui concerne l'appui aux missions politiques spéciales, l'orateur fait remarquer que, du fait de la réforme de la gestion, les fonctions et les ressources liées à l'établissement du budget et à la gestion financière, y compris pour les missions politiques spéciales, ont été redistribuées entre les départements et bureaux concernés, ce qui a entraîné également un redéploiement des ressources dans le projet de budget-programme pour 2020. Les fonctions actuelles, la répartition de la charge de travail et des ressources et

capacités connexes, y compris les postes et les emplois de temporaire dans les bureaux concernés, doivent toutefois être définies plus clairement. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui fournir des informations et des explications détaillées en ce qui concerne son projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période 2020/21 et le projet de budget-programme pour 2021.

8. En ce qui concerne la Mission, les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour 2020 sont la création de 21 postes, 1 transfert et 1 reclassement. Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver le reclassement de P-3 à P-4 qui est proposé pour le poste de spécialiste des ressources humaines/partenaire, compte tenu des fonctions afférentes au poste en question et des effectifs dont dispose déjà la structure unique d'appui intégrée.

9. Le Comité consultatif est conscient des incertitudes liées au démarrage et à l'environnement opérationnel difficile de la Mission, mais il constate avec préoccupation que les ressources approuvées pour 2019 sont largement sous-utilisées (57 % au 31 octobre 2019). Il compte que des informations à jour sur les dépenses de 2019 seront communiquées à l'Assemblée générale. Au vu de la sous-utilisation des crédits approuvés pour 2019, il recommande une réduction de 3 % (soit 1 191 534 dollars) des ressources prévues au titre des dépenses opérationnelles pour 2020.

10. En ce qui concerne le Bureau, le Comité consultatif estime nécessaire de préciser les attributions respectives de celui-ci et de l'équipe de pays des Nations Unies, de clarifier la répartition des tâches et d'officialiser les mécanismes de coordination entre les deux entités. En outre, il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à rechercher des possibilités de partage de locaux et de partage des coûts avec d'autres entités du système des Nations Unies.

11. Le Comité consultatif se félicite du recrutement de 21 administrateurs(trices) sur le plan national pour compléter les effectifs du Bureau. En ce qui concerne les services d'appui, il a demandé un complément d'information sur les postes qu'il était proposé de créer au Siège. Il a constaté que cinq postes d'appui pour la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) étaient financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et que la Division des activités spéciales du Département de l'appui opérationnel fournissait également des services d'appui. Il recommande que l'Assemblée générale approuve les ressources demandées au titre du personnel

temporaire (autre que pour les réunions) pour assurer les fonctions des quatre postes [1 de P-5, 1 de P-4 et 2 d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] proposés pour appuyer le travail du Bureau au Siège.

12. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % le montant total des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants, des voyages officiels effectués en dehors de la zone de la mission et du matériel informatique et de communication.

13. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions révisées concernant le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (A/74/7/Add.27), l'orateur rappelle que le Secrétaire général a autorisé l'engagement de dépenses d'un premier montant pour la période allant du 19 juin au 31 août 2019 et que des fonds supplémentaires ont été fournis au moyen d'une autorisation d'engagement de dépenses approuvée par le Comité consultatif pour la période du 9 août au 31 décembre 2019.

14. Le Comité consultatif est conscient de l'instabilité de la situation sur le terrain et compte que le Secrétaire général en rendra compte à l'Assemblée générale, notamment de l'incidence des conditions de sécurité sur les activités du Bureau et sur la lutte contre l'Ebola en général. Il faut tout mettre en œuvre pour tirer parti de l'expérience acquise. À cet égard, un examen des enseignements à retenir devrait être entrepris dès que possible.

15. Même si on s'attend actuellement à ce que l'épidémie d'Ebola prenne fin d'ici à mars 2020 et que le Bureau ferme d'ici au 30 juin 2020, le ralentissement des opérations sur le terrain qui devrait en résulter n'a pas été pris en compte dans les prévisions globales pour 2020 pour un certain nombre de postes budgétaires, dont les dépenses de personnel et les frais généraux de fonctionnement tels que les transports terrestres. En outre, le Comité consultatif n'est pas convaincu que les services de trois consultant(e)s soient nécessaires. Compte tenu de ce qui précède et du retrait prévu du Bureau, du fait que les prévisions de dépenses ne sont pas suffisamment justifiées et que la présentation du budget manque de clarté, le Comité recommande que l'Assemblée générale ouvre au chapitre 27 (Aide humanitaire) du budget-programme de 2020 un crédit supplémentaire de 5 600 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) à prélever sur le fonds de réserve, et, au chapitre 36 (Contributions du personnel), un crédit de 295 100 dollars à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des

recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme.

16. Présentant le rapport du Comité consultatif sur l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/74/L.11/Rev.1 intitulé « Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles » (A/74/7/Add.28), l'orateur dit que le Comité a été informé qu'il serait possible de trouver dans le budget-programme pour 2020 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) de quoi financer l'intégralité des dépenses prévues au titre du chapitre 2, soit 138 300 dollars. Le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/74/L.11/Rev.1, un crédit supplémentaire d'un montant de 59 400 dollars à imputer sur le fonds de réserve devra être prévu dans le projet de budget-programme pour 2020, dont 55 000 dollars au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) et 4 400 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel).

17. **M. Velázquez Castillo** (Mexique), s'exprimant également au nom de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Guatemala, du Paraguay, de la République dominicaine et de l'Uruguay, déclare que la création du BINUH, après deux décennies d'opérations de maintien de la paix en Haïti, est bienvenue. Le rôle du Bureau devrait être de lutter contre les causes profondes de la violence et des conflits du passé, l'accent étant mis sur la prévention et un développement inclusif et durable, en s'efforçant de remédier à la fragilité des institutions et en répondant aux besoins des populations locales.

18. L'importante assistance technique que le Bureau a pour mandat d'apporter consiste notamment à aider le Gouvernement haïtien à planifier et à tenir des élections libres, justes et transparentes ; à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti ; à mettre au point une approche inclusive associant tous les secteurs de la société en vue de réduire la violence de quartier ; à améliorer la gestion et la surveillance des lieux de détention par l'administration pénitentiaire ; à renforcer et à réformer le secteur de la justice. L'intégration du Bureau et de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, qui sont chargés de fournir le soutien technique et l'appui aux programmes nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, facilitera les activités menées par l'Organisation sur le terrain, même si la complexité et l'instabilité de la situation dans le pays rendent la coordination difficile.

19. L'appui de l'Organisation des Nations Unies est essentiel dans la coordination des initiatives mises sur pied afin d'édifier un avenir meilleur pour Haïti et promouvoir le développement durable du pays. Pour pouvoir mener à bien son mandat, le BINUH doit être doté de ressources suffisantes. L'orateur demande donc instamment à la Commission d'approuver les prévisions de dépenses pour 2020 présentées par le Secrétaire général.

20. **M. Rattray** (Jamaïque), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont une priorité essentielle pour la CARICOM. En tant que communauté de petits États insulaires en développement, la CARICOM est consciente du rapport entre, d'une part, la paix et la sécurité, et, d'autre part, la croissance et le développement durables. Par conséquent, elle s'est félicitée de l'adoption de la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité et de la nomination de Helen Meagher La Lime au poste de Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef du BINUH.

21. La CARICOM est favorable à la demande du montant de 20 395 200 dollars présentée par le Secrétaire général pour le Bureau. Elle est donc préoccupée par le fait que le Comité consultatif ait recommandé que l'Assemblée générale approuve un montant de 20 291 800 dollars, soit 103 400 dollars de moins que ce qui est demandé. Soulignant qu'il importe de faire en sorte que le Bureau réussisse dans sa tâche, l'orateur demande que le crédit ouvert soit de la totalité du montant demandé.

22. **M. Alliance** (Haïti) dit que la délégation haïtienne se félicite de la création du BINUH, qui aura un rôle de bons offices, de conseil et de sensibilisation politique. Le Bureau a un mandat beaucoup plus stratégique que celui de la MINUJUSTH, à laquelle il succède et dont les activités étaient principalement axées sur la justice et l'état de droit.

23. Comme l'a indiqué le Contrôleur de l'ONU, le BINUH sera chargé de conseiller le Gouvernement haïtien sur les moyens de promouvoir et de renforcer la stabilité politique et la bonne gouvernance, y compris l'état de droit, de favoriser un environnement pacifique et stable, notamment en facilitant un dialogue national sans exclusive entre les Haïtiens, et de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. Le Bureau aura également pour mission d'épauler le Gouvernement haïtien dans les activités qu'il mène en vue de planifier et de tenir des élections libres, justes et transparentes et de renforcer la capacité de la Police nationale d'Haïti de faire face à la violence des gangs et à la violence

sexuelle et fondée sur le genre. La délégation haïtienne se réjouit que les dimensions économiques et sociales aient été prises en compte dans le mandat du Bureau et se félicite de l'intégration du Bureau et de l'équipe de pays des Nations Unies. Cette approche holistique devrait contribuer à de meilleurs résultats sur le terrain.

24. Conscient qu'il reste beaucoup à faire, le Gouvernement haïtien entend poursuivre sur la voie des réformes. L'année 2020 sera pour Haïti une année charnière au cours de laquelle les autorités s'efforceront de prendre en compte les revendications de toutes les couches de la population en vue d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Compte tenu des turbulences socioéconomiques et politiques que connaît le pays et de l'importance des enjeux qui en découlent, le BINUH doit disposer de ressources financières, matérielles et humaines adéquates. L'orateur salue les diverses initiatives visant à trouver des moyens de doter le Bureau de ressources suffisantes : à cet égard, aucune piste ne devrait être écartée.

25. La délégation haïtienne appuie les demandes d'ouverture de crédits faites par le Secrétaire général. Or, le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale approuve un montant de 20 291 800 dollars, soit 103 400 dollars de moins que les crédits demandés. L'orateur espère que le Comité recevra rapidement les informations complémentaires qui lui manquent, afin que la Cinquième Commission puisse approuver l'intégralité du montant demandé par le Secrétaire général. En outre, la délégation haïtienne espère que des crédits pourront être ouverts dans le budget-programme, pour le BINUH, au titre des projets à effet rapide.

Point 140 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite) (A/74/546 et A/74/584)

26. **M. Ball** (Chef du Service de l'élaboration des politiques stratégiques), présentant la note du Secrétaire général sur les militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement (A/74/546), dit que cette note a été établie comme suite à la résolution 71/263 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait formulées dans son rapport (A/71/557). Dans ce rapport, le Comité consultatif a recommandé de proroger les mesures exceptionnelles pour une durée allant jusqu'à trois ans, période durant laquelle le Secrétaire général devait intensifier ses échanges avec les États Membres en vue de trouver d'autres solutions au problème de l'incompatibilité entre le droit interne des États et le

Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies au sujet du détachement de militaires et de policiers d'active.

27. Le 17 octobre 2019, comme le Comité consultatif l'avait recommandé dans son rapport, le Secrétariat a adressé à tous les États Membres une note verbale dans laquelle il leur demandait des informations sur les conflits potentiels entre leur droit interne et le Statut et le Règlement du personnel, ainsi que sur la rémunération et les prestations offertes aux militaires ou policiers d'active détachés auprès de l'Organisation. Malgré la prolongation du délai accordé pour répondre à l'enquête, le Secrétariat n'a reçu que 34 réponses, soit un taux de réponse de 17 %. Sur le nombre des États Membres qui ont répondu, 15 ont fait état de conflits potentiels, liés au fait que leur droit interne prévoyait le versement d'un complément de salaire ou de retraite, ou interdisait la perception d'une rémunération de la part de l'Organisation. Les 19 autres États Membres n'ont fait état d'aucun conflit potentiel. À l'heure actuelle, quatre États Membres ont pris des arrangements et huit militaires ou policiers bénéficient de mesures exceptionnelles dont l'application doit cesser à la fin du mois de décembre 2019.

28. Dans son rapport sur les militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement (A/68/495), le Secrétaire général a proposé de régler le problème des conflits potentiels avec le droit national en modifiant le Statut et le Règlement du personnel. Dans sa résolution 68/252, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui présenter, s'il y avait lieu, une nouvelle proposition. Compte tenu du faible taux de réponse à l'enquête, faute d'informations, il n'a pas été possible d'élaborer de nouvelle proposition. Le Secrétaire général demande donc à l'Assemblée d'envisager de prolonger l'application des mesures exceptionnelles jusqu'à la fin de 2020, afin que le personnel d'active qui en bénéficie puisse rester en fonctions sans qu'il en résulte de conflit.

29. Le Secrétaire général a demandé aux États Membres de coopérer pleinement avec le Secrétariat et de répondre à ses demandes d'informations concernant tout conflit potentiel entre leur droit interne et le Statut et le Règlement du personnel, ainsi que les rémunérations et prestations perçues par les militaires ou policiers d'active détachés auprès de l'Organisation. Dans l'intervalle, le Secrétariat continuera à demander à ces militaires et policiers de signaler toute rémunération et prestation que leur verse leur gouvernement. En collaboration avec l'État Membre concerné, lorsqu'un militaire ou policier déclarera percevoir une rémunération, le Secrétariat régularisera la situation en appliquant les mesures exceptionnelles, à

condition que la demande de prolongation de ces mesures soit approuvée.

30. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/74/584), dit que le Comité recommande que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à proroger jusqu'au 31 décembre 2020 les mesures exceptionnelles concernant les militaires et policiers d'active détachés par leur gouvernement. Cependant, le Comité constate avec préoccupation qu'il n'y a pas eu suffisamment d'échanges avec les États Membres au cours des trois années précédant le lancement de l'enquête en octobre 2019 et que, faute d'informations suffisantes, on ne sait pas avec certitude dans quelle mesure le droit interne des États Membres est incompatible avec les dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation, ni combien de membres du personnel en uniforme en service actif connaissent ce problème.

31. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui fournir des informations factuelles détaillées à ce sujet dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En outre, il recommande de nouveau que l'Assemblée prie le Secrétaire général d'intensifier ses échanges avec les États Membres en vue de trouver des solutions au problème de l'incompatibilité entre le droit interne des États et le Statut et le Règlement du personnel de l'Organisation au sujet du détachement de militaires et de policiers d'active.

La séance est levée à 10 h 45.